

5326

BRUXELLES, le 18 juillet 1921.-

Monsieur le Conservateur en chef,

Le testament de feu Alphonse ASSELBERGS mentionne qu'il sera conservé et envoyé par le Département des Beaux-Arts à Bruxelles 6 tableaux qui seront donnés aux six premières villes de Belgique qui ouvriront un Musée de peinture dans l'avenir.

En notre qualité d'exécuteur testamentaire nous tenons à votre disposition six tableaux que nous aurons soin de vous faire parvenir aussitôt que vous nous aurez fait connaître votre assentiment.-

Dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous vous m'avez exprimé le désir d'avoir la liste des Musées et Communes auxquels des tableaux du défunt ont été adressés par nos soins.- Voici cette liste:

AERSCHOT, ANDENNE, ANDERLECHT, ANVERS, ARLON, ATH, BLANKENBERGH, BOUILLON, BRUGES, BRUXELLES (MUSEE DE L'ETAT et MUSEE DE LA VILLE) CHARLEROI, COURTRAI, DIEST, DINANT, FOREST, GALD, GENCK, HASSELT, HUY, ^{no} KANCKE, LAEKEN, LIEGE, LOUVAIN, MALINES, MONS, NEUFCHATEAU, NIVELLES, OSTENDE, PARIS, St. GILLES, St. JOSSE-TEN-NOODE, St. NICOLAS, St. TROND, SCHAERBEEK, SPA, TAMISE, TERMONDE, UCCLE, VILVORDE, VERVIERS, FURNES, WATERMAEL-BOIFORT, LUXEMBOURG, LA PANNE, IXELLES- DUNKERQUE, MASEYCK, NAMUR, TERVUEREN, T URNAI, VISE.-

Je vous serais obligé, Monsieur le Conservateur en chef, de me faire savoir si vous désirez que l'envoi

*T. Willems
Lucien
Ternant*

BRUXELLES, le 12 juillet 1881.

des six tableaux vous soit fait immédiatement.

Ils forment une intéressante série de vues prises

en Algérie à l'époque où ASSELBERGS peignit la Kaasba qui
forme le sujet du tableau légué par lui au Musée du Luxembourg

à Paris. - Je reste à votre entière disposition pour toute

communication que vous auriez à me faire. - Nous désirons

vivement, ma Soeur et moi, terminer la mission dont nous

avons été chargé par le testament de notre ami. -

Veillez, Monsieur le Conservateur en chef,

agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

Paul Hey

à Monsieur Peres-Jevaert, Conservateur en chef du
Musée de peinture

Bruxelles.

Bruxelles, le 12 décembre
1921.

Mademoiselle et Monsieur Héger,

J'ai bien reçu les cinq tableaux d'Asselbergs.
Comme convenu, ils seront ajoutés aux lots compo-
sés de tableaux du Musée qui seront éventuellement
mis à la disposition de Monsieur le Ministre des
Sciences et des Arts pour être envoyés à des
galeries de province, dans des collections publi-
ques ou dans des locaux de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle et
Monsieur Héger, l'expression de mes sentiments
très distingués et tout dévoués.

Le Conservateur en chef,

Mademoiselle et Monsieur HEGER,
rue des Drapiers,
BRUXELLES.

à Monsieur Tierens - Geraut

avec les salutations de M^{lle} S. Meyer,
ci-joint cinq tableaux pour en user
comme il est convenu.

Bruxelles. 9 Dec 1821.

VILLE
DE
BRUXELLES



Archives
et Musée Communal.

N° 17072.

à rappeler dans la réponse le service
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 29 juin 1921.

5326
Leg anelburg

Monsieur le Conservateur,

Nous avons l'honneur de vous accuser la
réception du tableau de CREPIN "Vue du Canal", qui
était destiné au Musée de l'Etat et que vous avez bien
voulu réserver au Musée communal de la Ville.

Nous vous en remercions bien vivement
et vous prions d'agréer, Monsieur le Conservateur,
l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège:
Le Secrétaire, *adjoint*

Le Collège,

Benjamin

Monsieur FIERENS-GEVAERT, Conservateur en chef du Musée des Beaux-Arts, E|V.

FABRIQUE
de
COULEURS
Panneaux
Toiles, Vernis, etc.

EMBALLAGE
Nettoyage, Vernissage et Gardiennat
de Tableaux

MAISON MOMMEN

Société Anonyme
37, rue de la Charité, 37

BRUXELLES

TÉLÉPHONE L 312

SPÉCIALITÉ
de
MENUISERIES
pour le dessin et les Beaux-arts

CHEVALETS
d'ateliers, de campagne
et de luxe

MEUBLES D'ATELIER
anciens et modernes

le 25/6. 1921

*Deux du Musée Royal de peinture
et de sculpture*

- 1 Tableau Portrait du peintre Osselbergh par E. Smits*
- 1 pastel Lautens*
- 1 aquarelle van Camp*
- 1 dessin S. Héger*
- 1 Tableau Legerin*

J. Mommén
[Signature]



Bruxelles, le 16 juin 1921.

Monsieur le Professeur,

La Section de l'Art Moderne de la Commission directrice du Musée, en sa séance du 15 courant, a examiné les oeuvres suivantes faisant partie du legs Asselberghs : Pastel par Lauters; Aquarelle par C. Van Camp; Portrait d'Asselberghs par Eug. Smits; Vue du Bassin du Commerce par Crépin; Paysage, dessin à l'encre par Louise Héger.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que la résolution de ladite Section n'a pas été favorable à l'acceptation de ces oeuvres; nous tenons celles-ci à votre disposition au Palais des Beaux-Arts.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur HEGER,
Professeur à l'Université,
BRUXELLES.

Bruxelles, le 16 juin 1921.

Cher Monsieur Donnet,

Cher Monsieur Donnet,

Administration
COMMUNALE
DE
BRUXELLES

ARCHIVES

Bruxelles, le 2^e Juin 1911.

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous
remettre, à la demande de
M^r Paul Héger, le tableau
de Crèpin (Vue du Canal) qui
avait été peint par erreur aux
tableaux ligés par Anselbergh
à la Ville.

Je vous prie,
Monsieur le Conservateur en chef,
l'agréer de ma cordiale salutation

L'archiviste de la Ville
Conservateur du Musée royal,

Arden ~~Arden~~

A Monsieur Fernand Servat,
Conservateur en chef du Musée
royal des Beaux-Arts, 51

auteur: Van Camp.

sujet: Figure de Femme

n° du dossier

offrant: Legs de Mr Asselberghs.

Prix:

·MUSEE·ROYAL·
·DES·BEAUX·ARTS·
·DE·BELGIOVE·

auteur. M^{lle} Heiger
sujet. Paysage

n° du dossier

offrant Legs Asselberghs.

Prix.

·MUSEE·ROYAL·
·DES·BEAUX·ARTS·
·DE·BELGIQUE·

auteur: Crespin

sujet: Vue du Bassin du Commerce

n° du dessin

offrant Legs de Mr Asselberghs.

Prix:

·MVSEE·ROYAL·
·DES·BEAVX·ARTS·
·DE·BELGIOVE·

auteur: Eug. Lmito

sujet: Portrait de M^r Asselberghs.

n^o du dossier

offrant: Legs de M^r Asselberghs.

Prix.

·MUSEE·ROYAL·
·DES·BEAUX·ARTS·
·DE·BELGIQUE·

auteur: Lauters.

sujet: Paysage - pastel

n° du dossier

offrant: Legs de M^{re} Asselberghs.

Prix

·MUSEE·ROYAL·
·DES·BEAUX·ARTS·
·DE·BELGIQUE·

Université libre
de
Bruxelles.

Bruxelles, le 1er Juin 1921.

Conseil d'Administration

PH/SO

Cher Monsieur,

Je vous aurais répondu plus tôt n'était que vous étiez absent.

Les tableaux légués par Asselbergs vous seront remis d'ici à quelques jours. Le tableau de Crépin vous parviendra par l'intermédiaire de Monsieur Des Marez, car ce tableautin avait été remis par erreur au Musée de la Ville de Bruxelles.

J'espère vous voir un de ces jours pour terminer cette affaire, et vous prie, mon cher Monsieur Fierens, d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

LE PRESIDENT DU CONSEIL.

J. Paulliez

Monsieur FIERENS-GEVAERT
Secrétaire du Musée des Beaux-Arts.
Place du Musée.

BRUXELLES.

in 7. 6. 21. Rem de Belle

L. Hege, for the main room:

(L. Hege or Amelberg)

- 1 pastel for Lambert
- 2 aquarelli for Vanbrugg
- 3 portrait ~~book~~ for v. Huit
- 4 Mini (enue) for Louis Hege

A. G.

Com. M. H.

legs Rosellberghs.

Bruxelles, le 16 juin 1921.

I annexe.

Monsieur le Ministre,

En vous renvoyant l'extrait ci-joint du testament de feu M. Asselberghs que vous avez bien voulu me communiquer par votre lettre du 18 mai courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Section de l'Art Moderne de la Commission directrice, en sa séance du 13 juin courant, a examiné les 5 oeuvres ci-après, énoncées dans ce testament : pastel de Lauters, aquarelle de C. Van Camp, Portrait d'Asselberghs par Eug. Smits, Vue du bassin du Commerce par Crepin; paysage, dessin à l'encre par Louise Héger. La dite Section a émis un avis défavorable à l'acceptation de ces oeuvres.

Quant au tableau d'Asselberghs, légué par l'auteur au Musée de Bruxelles, le paysage Le Nuage de Grêle qui nous fut soumis, cette oeuvre a été acceptée en 1919 par la Commission et le placement dans nos galeries en a été autorisé par votre lettre 726 du 18 septembre 1919, Administration des Beaux-Arts,

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

3 rue Beyaert,

BRUXELLES.

Légs de M. Kaulbergher

Composant :

1. une Vue du Bassin du Commerce par Bréqui : petit Tableau sans intérêt.
2. un payage, pastel par l'auteur, œuvre ~~de~~ d'insignifiance.
3. un portrait de Kaulbergher par Ley. Surtout, production de qualité inférieure de ce noble artiste.
4. Figure de femme, debout, aquarelle par C. Van Camp, médiocre.
5. un payage, à l'encre, par Mlle. L. Higer. Cette œuvre, datée 1876, pourrait peut être retenir votre attention. Le dessin possède de cette artiste une petite peinture à l'huile : Houfflage.

Autres Légs

Je conviend de refuser tout le legs

Pereux - Genovex

L. Higer

Paul Lambotte

MUSEE ROYAL
DES BEAUX ARTS
DE BELGIQUE

CABINET DU
CONSERVATEUR
EN CHEF

A un acte de dépôt pour minute reçu par le notaire

" Maurice De Doncker le vingt six avril mil neuf cent seize

" et portant la mention " Enregistré un rôle un renvoi à

" Bruxelles Nord le vingt sept avril mil neuf cent seize

" volume 849 folio 34 case 2. q. telavdo n. 25028

" Reçu deux francs quarante centimes. Le Receveur

" Signé: Bogaert. Aimer mores sifois à sifois

Se trouve annexé le testament de Monsieur Alphonse Jean

Baptiste ASSELBERGHS, artiste peintre, domicilié à Uccle,

rue de Forest N° 82, où il est décédé le dix avril mil

neuf cent seize et dont extrait suit: q. 25028

Je donne et lègue à tous les musées belges, un tableau

lesquels seront choisis par mademoiselle Louise Héger as-

sistée par Messieurs Alfred Verhaeren et Fritz Toussaint

s'ils veulent bien me faire ce plaisir, à défaut de ceux-

ci de prier Monsieur Verlant, directeur Général des Beaux-

Arts, de vouloir bien les remplacer, je crois qu'il ne pour-

ra refuser cela, étant donné que je lègue un tableau à tous

les musées belges. Il doit être entendu que les tableaux

que j'aurai désigné moi-même pour tel musée, ne seront pas

changés. Mon exécutrice testamentaire priera les différents

musées de ne pas mentionner au catalogue ni sur le cartel

" don de l'auteur" ou "don de Famille". Elle voudra bien, en

même temps que l'envoi des tableaux faire parvenir à ces

différents musées la notice nécessaire pour la rédaction

du catalogue.

Liste des musées belges auxquels je donne un tableau:

Bruxelles, etc.....

Je donne en outre, au musée de Bruxelles, mon Pastel de

Lauters (qui se trouve dans la salle à manger, Lauters est

très mal représenté à ce musée. - Je donne au même musée, mon

aquarelle de Camille Van Camp, ainsi que mon portrait, peint

par Eugène Smits et le petit tableau " Vue du Bassin du Com-

merce", par Louis Crépin et un paysage, dessin à l'encre,

sous passe-partout or, par Louise Héger.

Pour le Musée d'Anvers, etc.....

Si je ne l'ai pas encore fait moi-même de mon vivant je

donne au musée communal de la ville de Bruxelles, mes deux

tableaux représentant l'allée verte et le canal; l'un fin

d'automne, l'autre par la neige, tout deux vus à vol d'oi-

seau, mes trois petites études sur papier (à faire rentoi-

ler d'abord sur châssis) représentant des quais - le petit

clair de lune représentant un quai - l'aquarelle de quai

sur papier à faire mettre sous verre dans passe-partout -

faire faire les cadres pour ces tableaux et études.

Je donne mon grand chevalet double à crémaillère à l'élè-

ve de l'Académie de Bruxelles, qui aura obtenu le premier

prix de peinture dans le cours supérieur de figure après

mon décès. Ce legs ne sera livré qu'après que tous les ta-

bleaux que je donne aux musées auront quittés l'atelier.

Bruxelles, le 21 mai 1921.

Monsieur le Professeur,

Je reçois aujourd'hui, 21 mai, une lettre de la Direction des Beaux-Arts datée du 18, transmissive, pour dispositions, d'un extrait en copie du testament de feu Mr Alphonse Asselberghs par lequel il lègue des tableaux à l'Etat pour le Musée Royal des Beaux-Arts. La lettre dit que cette affaire présente un caractère d'urgence. Je constate d'après la copie du testament que feu Mr Asselberghs lègue au Musée de Bruxelles son pastel de Lauters, une aquarelle de Camille Van Camp, son portrait peint par Eug. Smits, un petit tableau vue du bassin du commerce par L. Crespin et un paysage, dessin à l'encre, par Louise Héger.

Vous savez que les oeuvres offertes en don ou léguées doivent être soumises à l'examen de la Commission directrice qui se prononce sur leur acceptation. Il me faudra donc réunir le collège pour lui soumettre les oeuvres léguées par Mr Asselberghs, *et je vous prie* ~~prierai~~ donc de mettre les dites oeuvres à ma disposition. Veuillez me faire connaître où et quand je pourrai les faire prendre par le

A Monsieur HEGER,
Professeur à l'Université.
BRUXELLES.

personnel du Musée.

Recevez, Monsieur le Professeur, l'assurance de ma
parfaite considération.

Le Conservateur en chef,

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 18 mai 1921. 192

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 726-

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

ANNEXE .

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous communiquer, pour disposition,
un extrait, en copie, du testament de feu M. Alphonse As-
selberghs par lequel il lègue des tableaux à l'Etat, pour
le Musée Royal des Beaux-Arts.

Cette affaire présente un caractère d'urgence.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général.



à Monsieur le Conservateur en chef,
du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique.
Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 726.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

ANNEXE

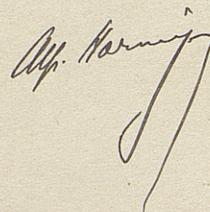
Bruxelles, le 18 Septembre 1919.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous autorise à accepter et à placer dans les galeries du Musée Moderne le tableau intitulé "Le nuage de grêle" légué par feu Alphonse Asselberghs dont m'entretient votre lettre du 6 septembre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,



A la Commission directrice
des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,

BRUXELLES.

empereur le
9 7 19

8.7.1911

~~Mme Demouelle~~
~~Monsieur le Docteur~~
~~Maurice~~

Comme suite à notre lettre du 11 mai
1919 nous avons l'honneur de vous faire savoir
que notre Collège a adopté à l'unanimité le legs
fait par feu M. Asselberghs de son tableau
le Nuage de grêle. ^{Après approbation} ~~Sous avis contraire~~ de notre
Ministre des Sciences et des Arts, cette oeuvre
~~sera incessamment~~ exposée dans les galeries du
Musée Moderne.

Veuillez

~~Amhae Demouelle Louise Hegey~~

x de Peinture et de Sculpture

du Musée

Russels

6 septembre 1919

Monsieur le Ministre.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège a émis un avis unanimement favorable à l'entrée dans nos collections du tableau "le nuage de grêle" lègué par son auteur, Alphonse Asselberghs, aux Musées royaux de Peinture et de sculpture de Belgique.

Cette oeuvre sera incessamment exposée dans les galeries du Musée Moderne, sauf avis contraire de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire-Membre

Le Président ff.

Monsieur "armignie

Ministre des Sciences et des Arts, Bruxelles

Bruxelles, le 25 avril 1919.

A Messieurs les Président et Membres de la
Commission du Musée de peinture à
Bruxelles.

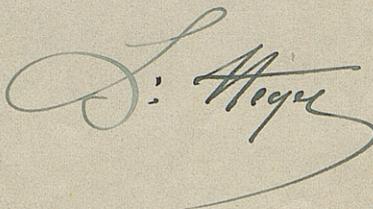
Messieurs,

En ma qualité d'exécuteur testamentaire de feu Alphonse Asselbergs j'ai l'honneur de vous faire savoir que le tableau légué par le défunt au Musée de Bruxelles vous sera expédié par mes soins aussitôt après la clôture de l'exposition qui s'ouvrira le 10 mai prochain au Cercle Artistique et Littéraire, rue de la Loi à Bruxelles.

Veillez trouver ci-joint un exemplaire de la biographie d'Alphonse Asselbergs par M G. Van Zype. Je reste entièrement à votre disposition si vous aviez quelque indication à me donner relativement à l'expédition du tableau destiné à votre Musée.

Veillez, Messieurs, agréer l'assurance de ma considération distinguée.

L'exécuteur testamentaire,



21, rue du Prince Royal, Ixelles.